

Jour de séance 16

le mercredi 14 décembre 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et signale aux invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent participer au débat.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à reconstruire le chemin Hall, à Passekeag. (Pétition 5.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer l'entretien du chemin Bonney, à Nauwigewauk, et le travail de débroussaillage en bordure de ce chemin. (Pétition 6.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatrième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit le 13 décembre 2016 et étudie le projet de loi 24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité étudie en outre le projet de loi 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Rousselle, du Comité permanent de modification des lois, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité permanent de modification des lois, premier de la session.

Le rapport est le fruit des délibérations du comité sur le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, texte soumis à l'étude du comité.

Je tiens à remercier, au nom du comité, les particuliers et les organismes qui ont comparu devant le comité. Je remercie en outre les membres du comité de leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Caraquet, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président du comité,
(signature)
L'hon. Serge Rousselle, c.r., député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 14 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son premier rapport de la session.

Le 16 novembre 2016, le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, est déposé à l'Assemblée législative. Le projet de loi proposé a quatre principaux objets : soustraire à l'application de la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* certains projets d'immobilisation non courants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; faire en sorte que les contrats types relatifs aux tarifs de location des machines relèvent du domaine de la politique administrative du gouvernement au lieu d'être soumis à réglementation ; permettre au ministre des Transports et de l'Infrastructure de créer un ensemble de modalités types à inclure dans les cautionnements d'exécution et de paiement fournis à la Couronne par rapport à tout contrat qu'administre le ministre pour le compte de la Couronne ; permettre aux entités de la Couronne de négocier avec le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins élevée ou la seule offre en vue d'un contrat.

Le 17 novembre 2016, sur résolution de la Chambre, le texte du projet de loi 16 est soumis à l'étude du Comité permanent de modification des lois.

Le comité se réunit le 23 novembre 2016 et décide que certains organismes devraient être invités à fournir un apport au comité au sujet des questions que soulève le projet de loi 16. Les 12 et 13 décembre 2016, le comité rencontre des représentants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de la Construction Association of New Brunswick, de la Electrical Contractors Association of New Brunswick et de la New Brunswick Road Builders and Heavy Construction Association. De plus, l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils — Nouveau-Brunswick présente des observations écrites.

RECOMMANDATION

S'appuyant sur l'apport reçu des organismes invités à comparaître et à présenter des observations écrites, le comité ne recommande pas l'adoption du projet de loi 16 dans sa forme actuelle. Le comité recommande la tenue de plus amples consultations entre la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et les parties prenantes concernées.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* ;

par M. Wetmore :

33, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;

par M. Steeves :

34, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*.

L'hon. M^{me} Rogers donne avis de motion 19 portant que, le mardi 31 janvier 2017, appuyée par le premier ministre, elle proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 15 décembre 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 8 puis projet de loi 26.

L'hon. M. Melanson, président du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 14 décembre 2016

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le volume I du budget supplémentaire pour 2015-2016, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

L'hon. M^{me} Rogers, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 14 décembre 2016

La lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'année financière se terminant le 31 mars 2018, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

Conformément à l'avis de motion 16, l'hon. M^{me} Rogers, appuyée par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M^{me} Rogers prononce le discours du budget de capital pour 2017-2018.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Boudreau, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre se forme donc en Comité des subsides sous la présidence de M. Albert.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Albert, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Boudreau demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude du budget de capital en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 15 décembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 32 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, de celui de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de celui des Transports et de l'Infrastructure, après quoi la troisième lecture des projets de loi 21 et 22 sera appelée, puis la deuxième lecture du projet de loi 31 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Albert.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Albert, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 7.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

- rapport annuel de la Commission de
l'enseignement supérieur des
provinces Maritimes pour 2015-2016 (13 décembre 2016) ;
- rapport annuel de la Société de
développement régional
pour 2014-2015 (13 décembre 2016).